

Image not found or type unknown



Achat et succession d'un bien pour un couple non marié

Par **marianou**, le **10/03/2014** à **14:53**

Bonjour,

Avec mon ami (nous ne sommes ni mariés, ni pacsés..) nous envisageons d'acheter un appartement. Pour l'achat, nous avons chacun la même somme en apport. Pour compléter le montant nous allons faire un complément de prêt bancaire, qui serait au seul nom de mon ami (cela revient moins chère à cause de l'assurance).

Quel type de contrat ou d'acte devons-nous rédiger chez le notaire, en sachant que nous avons chacun des enfants de nos unions précédentes, mais pas ensemble.

Nous voulons nous protéger l'un l'autre sur le futur mais également protéger les droits de nos enfants.

Tout cela est-il possible en union libre ?

Merci d'avance pour votre aide.